
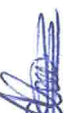


FEUILLE D'EMARGEMENT

Intervenant

	07/05/2026			
	Matin 8:00-12:00	Après-midi 13:00-16:00	Matin 8:00	Après-midi 16:00
INTERVENANT				
Thomas GUILLEMANT				
			Matin 8:00	Après-midi 16:00
			Matin 8:00	Après-midi 16:00
			Matin 8:00	Après-midi 16:00
			Matin 8:00	Après-midi 16:00

Participant

	07/05/2026			
	Matin 8:00-12:00	Après-midi 13:00-16:00	Matin 8:00	Après-midi 16:00
STAGIAIRE				
FORGEAU Alexandre				
			Matin 8:00	Après-midi 16:00
			Matin 8:00	Après-midi 16:00
			Matin 8:00	Après-midi 16:00
			Matin 8:00	Après-midi 16:00

ATTESTATION DE FORMATION

Nous attestons que Alexandre FORGEAU

Délégué.e par : **INTERIM QUALITE FR**
71 Rue Henry Gautier

44550 MONTOIR DE BRETAGNE

Fait à MONTOIR DE BRETAGNE, le 07/05/2026

A suivi la formation :

Mise en situation préparatoire à examen de qualification de soudeur 141 FM3

Rappel de l'objectif de la formation :

Selon la norme d'application retenue, préparation à l'examen correspondant à la qualification de soudeur visée

Nature de la formation (Art.L-6311-1 du code du travail) : **Action de formation**

Lieu de la formation : MONTOIR DE BRETAGNE

Date de la formation : 07/05/2026

Durée de la formation : 7:00 heures soit 1.00 jour

Durée de présence du stagiaire : 7:00 heures

Formation acquise : Oui

1 attestation reçue,
Signature du stagiaire



Le formateur

Thomas GUILLEMANT



Responsable Formation

CORBEAU Sebastien



Je soussigné(e) Francois MOULINIER, représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences MONTOIR DE BRETAGNE, atteste que :

Monsieur Alexandre FORGEAU rattaché(e) à INTERIM QUALITE FR)

a suivi l'action Refresh : mise en situation préparatoire à examen de qualification de soudeur

Nature de l'action concourant au développement des compétences¹ : Plan de développement des compétences

qui s'est déroulée du 07/05/2026 au 07/05/2026, pour une durée de 7:00 ².

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à MONTOIR DE BRETAGNE

Le 07/05/2026

Cachet et signature
du responsable du dispensateur de formation

INSTITUT DE SOUDURE INDUSTRIE

27 boulevard de Cadréan

Le Pré Cadeau

44550 Montoir-de-Bretagne

contact.atlantique@isgroupe.com

¹ Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

² Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.